

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 21 JUIN 2000

Objet : L'an deux mille et le vingt et un Juin  
à dix-sept heures trente

Modification de Postes Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

MM06/06 Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BETTATI, DAVID, DEBERDT, FOUQUES, GILLY, LORENZI, MANGIAPAN, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, VELAY, VIAL, VICTOR, Mmes DALMASSO, SOMARIA, FAVARO, FORÉSTIER,

Le Président indique que Mme MOREL, titulaire sur un poste à temps complet d'ATSEA, musicien Intervenant en milieu scolaire, souhaite être employée sur un poste à temps partiel. Il conviendrait donc d'entamer la procédure pour modifier son poste (lettre de demande de l'agent, avis de la C.A.P., délibération du Comité). Pour l'instant, l'agent n'a pas encore retourné sa lettre de demande.

D'autre part, le Président propose que le poste de Directeur Général soit rémunéré par référence à l'indice Brut 919, à compter du 01/01/2000.

Oùï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1/ prend acte de la requête formulée par Mme MOREL de transformation de son poste d'ATSEA, Intervenant en Milieu Scolaire à temps plein, en un poste à temps partiel.
- 2/ décide que le poste de Directeur Général soit rémunéré par référence à l'indice Brut 919, à compter du 01/01/2000.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Le Président,  
Jean THAON

